

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M23-001122

Confir

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09311

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELA SRİ MOSTAPHA

Date de naissance : 26/10/1973

Adresse : N° 9 Rue 22 lot ELLA Bni Berrechid -

Tél. : 06 66 82 78 85

Total des frais engagés : 3200,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR AGUEDACH Abdelghani
Ophtalmologiste
88, Bd. Mly Ismail - Berrechid
Tél: 0522 32 72 58

Date de consultation :

ELA SRİ MOSTAPHA Age:

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 09 Le : 05/10/2012

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie M23- 0001122

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 9311

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés : 3200,-

Date de dépôt :

Docteur Abdelghani AGUEDACH

Ophthalmologiste



Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Ancien Médecin des Hôpitaux Militaire

Angiographie - Laser

Strabisme

Lentille de Contact

Microchirurgie

Berrechid

الدكتور محمد الغنمي أكاداش

طب العيون

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طبيب سابق بالمستشفيات العسكرية

تصوير الأوعية

علاج بالليزر

الحول، العدسات الاصطناعية

الجراحة بالمجهر

برشيد، في

Dr. AGUEDACH Abdelghani
Ophthalmologiste
88 Bd. Mly Ismail - Berrechid
Tél: 0522 32 72 58

Dr AS mi
Berrechid

en 2000

Optique
OPTIQUE
CHAOUA STITOU FEDOUA + 0,50
Opticienne Optométriste
8 Bd Dakhla - Hay Al Mouna - Berrechid
TEL: 05 22 53 48 20

Dr. AGUEDACH Abdelghani
Ophthalmologiste
88, Bd. Mly Ismail - Berrechid
Tél: 0522 32 72 58

88, شارع مولاي اسماعيل - شقة رقم 6 (طريق حد السوالم) برشيد - الهاتف : 05 22 32 72 58
88, Bd Moulay Ismail - Appt. N° 6 (Route Had Soualem) - Berrechid - Tél. : 05 22 32 72 58



CHAOUIA OPTIQUE
Fedoua Stitou
 Opticienne - Optométriste

Facture N° 000962

Berrechid le..... 27 / 04 / 23

Client M.r..... El..... A.S.R.I Mustapha

Qté	Désignation	Prix	Total
1	M - E	600	600
2	V - progr. +1,50	1200	1200
	lorg. - mmp		
	OD. +0,50	1200	1200
	OF. +0,50	1200	1200
	A.D.D +2,00		
			3000 Dhs

CHAOUIA OPTIQUE
STITOU FEDOUA
 Opticienne Optométriste
 18 Bd Dakhla Hay Al Mouna - Berrechid
 TÉL.: 05 22 53 48 20

Je remis la présente facture à la somme

Très kindly

18 BD Dakhla hay al mouna - Berrechid - TÉL.: 05 22 53 48 20

I.F: 92980210 PATENTE : 40712938 Rc :7450 CNSS : 468054